



Ville de CLAMART

**MISSION DE PROGRAMMATION POUR LES
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION,
AMENAGEMENT ET EXTENSION DU COMPLEXE
SPORTIF JULES HUNEBELLE SIS 92 140
CLAMART**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE N°16.10

Février 2016

I- RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL ET DE LA PROGRAMMATION.

1-1- Le contexte général de la programmation

Clamart est une commune du département des Hauts de Seine et du territoire Vallée Sud Grand Paris, située au sud-ouest de Paris, à 6 km de la Gare Montparnasse.

La superficie de la commune est de 879 hectares.

Elle est délimitée par des communes très urbanisées :

- ✓ Au Nord par Issy-les-Moulineaux, Vanves et Malakoff,
- ✓ A l'Est par Châtillon et Fontenay aux Roses,
- ✓ Au Sud par le Plessis Robinson, Chatenay-Malabry et Bièvres,
- ✓ A l'Ouest par Vélizy-Villacoublay et Meudon.

La nouvelle municipalité élue en mars 2014 s'est engagée dans un programme de projets ambitieux sur l'ensemble de la Ville. Ces projets, en cours d'étude et de programmation, vont profondément modifier le cadre de vie de ces quartiers en restructurant les logements, les équipements scolaires, sportifs et les espaces publics au sens large.

Toutefois, soucieuse d'inscrire cette action de transformation dans une démarche globale et structurante, l'équipe municipale a souhaité engager une réflexion à l'échelle de la Ville sur sa capacité de renouvellement à 20/30 ans, en révisant son plan local d'urbanisme.

Le plan Local d'Urbanisme en cours de révision, fixe les **principes fondateurs suivants** :

- ✓ Rendre le territoire accessible et perméable, et faciliter l'accès aux bassins d'emplois,
- ✓ Valoriser le paysage urbain comme levier de qualification de l'image de la ville,
- ✓ Un centre-ville et des polarités hiérarchisées qui articulent les quartiers de Clamart,
- ✓ Préserver les quartiers pavillonnaires et limiter la sur densification de certains quartiers,
- ✓ Renforcer la mixité sociale dans certains quartiers.

Dans ce cadre de renouvellement urbain initié par le nouveau PLU, la Ville de Clamart souhaite intégrer la création de grands équipements structurants. La reconstruction du complexe sportif Jules HUNEBELLE fait partie de ces projets ambitieux, essentiels pour le développement de la Ville et du territoire.

Il s'agit de bâtir un grand site sportif indoor (athlétisme, boxe ...) et de plein-air consacré aux grands jeux (rugby et football...) complété par un parking sous terrain permettant l'accueil de voitures individuelles mais aussi d'autocars ou de véhicules logistiques lors de compétitions et entraînements.

Ce projet d'envergure a pour ambition d'ancrer la commune dans une dynamique sportive à fort rayonnement en permettant à ses équipes des entraînements de qualités avec des équipements professionnels.

De plus, ce projet pourrait s'inscrire dans la continuité de la candidature de la Ville de Paris aux jeux Olympiques d'été de 2024, en offrant des infrastructures d'entraînements ou de compétitions aux équipes participantes.

Voir annexe : Plan de situation de la ville

1.2. Des enjeux urbains et paysagers :

- Positionné en lisière de forêt et au cœur de la Ville, le site est directement raccordé au centre-ville historique et administratif. Accessible sur la moitié de son périmètre et épousant la pente du talus de la Forêt de Meudon, il permet une multitude d'implantations et de solutions urbaines et architecturales, mais aussi de vues sur Paris.
- Une première ligne de tramway traverse la Ville de Clamart empruntant essentiellement la RD 906 puis la RD 406, une deuxième ligne de tramway, le T10, viendra renforcer l'offre de transports publics et disposera d'une station terminus au droit du nouveau stade J. HUNEBELLE. Cette ligne reliera Clamart au sud du département et aux villes du nouveau territoire Vallée Sud Grand Paris. A terme, elle se prolongera au nord vers la gare GPE et Transilien de Clamart.
- La gare de Clamart possiblement raccordée au site par l'extension de la ligne T10, est située à la frontière Nord-Est de la commune de Clamart, au carrefour des villes de Malakoff, Vanves, Issy-Les-Moulineaux et Clamart. Cette position stratégique lui a valu d'être choisi dans le projet du réseau Grand Paris Express comme gare multimodale.
- Un double besoin de rénovation et de mise en valeur des équipements publics,
- Des équipements « de référence » et à fort rayonnement à remettre en valeur : stade, gymnase et salle des fêtes,
- Une valorisation et une identité à affirmer de ces équipements « phares »,
- l'articulation et la mutualisation des aménagements du nouveau tracé du tramway avec une polarité d'équipements,
- Formalisation et affirmation de la vocation de pôle sportif, de loisir et commercial à l'échelle de la Ville,

- Inscription de cette polarité spécifique comme une des séquences majeures du bois de Clamart et du quartier,

Par ailleurs, à l'intérieur de la zone UL dont fait partie le complexe sportif, il existe une bande de non constructibilité de 50 mètres par rapport à la limite de la zone N.

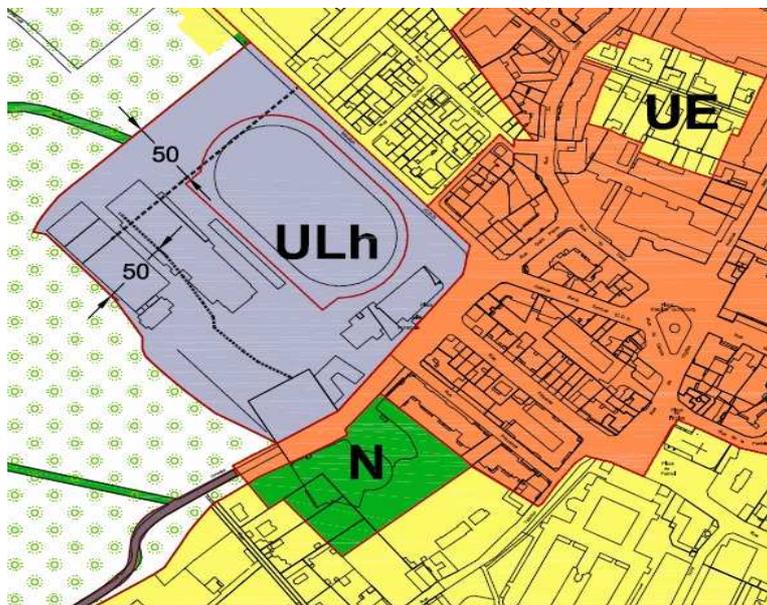


Figure 1: Extraction PLU Zone UI

1.3. Des enjeux programmatiques :

- Enjeux commerciaux : le positionnement de l'offre commerciale du projet en renfort avec l'offre existante sur la commune, la demande du maintien d'une offre de proximité de la part des habitants,
- Enjeux urbains : la préservation de la diversification de l'habitat, la clarification des espaces publics et la constitution de marqueurs dans le paysage urbain,
- Enjeux en termes d'équipements publics : le repositionnement de l'offre d'équipements et de services à l'échelle de la Ville actuellement déséquilibrée au profit du sud de la commune.

1.4. Des enjeux sociaux :

- Accueil des participants aux jeux olympiques de 2024 en tant que sites de domiciliation et d'entraînements,
- Une offre commerciale et d'activité de loisir accessible aux habitants du quartier et à tous les administrés telle que bowling, cafétéria...
- Revalorisation du cadre de vie et de travail des utilisateurs du site et des services riverains (hôtel, services publics...): un enjeu d'image fort et une offre diversifiée d'emploi.

1.5. En termes d'enjeux généraux :

- Assurer une offre commerciale attractive autour du complexe sportif pour soutenir le dynamisme de la Ville et offrir des emplois de proximité aux habitants.

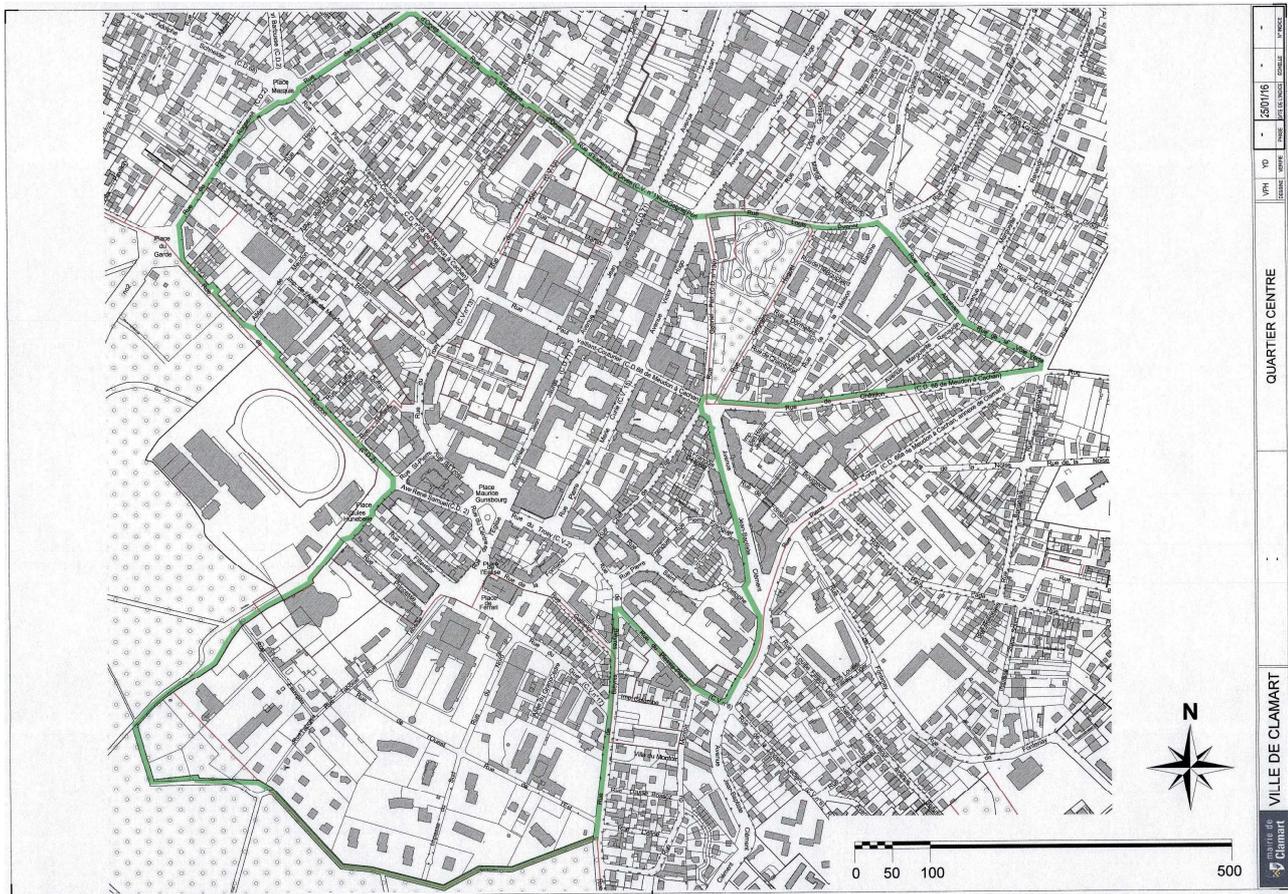


Figure 2: Plan du quartier centre

1.6. En termes d'enjeux programmatiques sur les espaces bâtis :

Le complexe sportif existant a une surface globale de 44 100 m² avec une capacité d'accueil cumulée de 2 000 personnes environ. Les infrastructures et les superstructures sont en nombre insuffisant et vieillissantes pour satisfaire les besoins de la Ville.

Les installations existantes sont :

- Un terrain de grands jeux et piste d'athlétisme de 12 700 m²,
- Deux gymnases totalisant une surface de 2495 m²,
- Des courts de tennis sous bulle et tôle avec une surface totale de 2660 m²,

- Des courts de tennis ouverts d'une surface de 3620 m²,
- Un mini tennis de 230 m²,
- Un terrain de pétanque de 1650 m²,
- Une Maison des sports de 500 m².

Les éléments de programme futur tels qu'arrêtés aujourd'hui par la municipalité sont :

- Démolition et reconstruction de la tribune d'honneur,
- Reconstruction du terrain d'honneur,
- Construction d'un parking sous terrain sur deux niveaux d'une capacité de 400 places, pouvant accueillir véhicules légers mais aussi autocars et véhicules logistiques,
- Stade d'athlétisme indoor,
- Gymnase enterré multisports,
- Bowling de 10 pistes,
- Salle de boxe,
- Un club house,
- Un espace donnant sur l'extérieur comprenant des commerces en relation avec le domaine du sport ou autre, cafétéria et éventuellement des services publics.
- Une brasserie,
- Un restaurant avec vue panoramique sur Paris.

Le programmiste mènera aussi une réflexion avec les services de la Ville sur l'aménagement et la restructuration des courts de tennis existants.

Ces éléments de programme constitueront la base de réflexion de la présente mission et définiront les orientations des premiers groupes de travail avec les futurs utilisateurs pressentis.

De plus, ce projet s'inscrit dans la continuité de la candidature de la Ville de Paris aux jeux olympiques d'été de 2024, en proposant des infrastructures de domiciliation et d'entraînements aux équipes engagées dans la compétition. Par conséquent, tous les équipements précités, devront faire l'objet d'homologation par les fédérations sportives respectives.

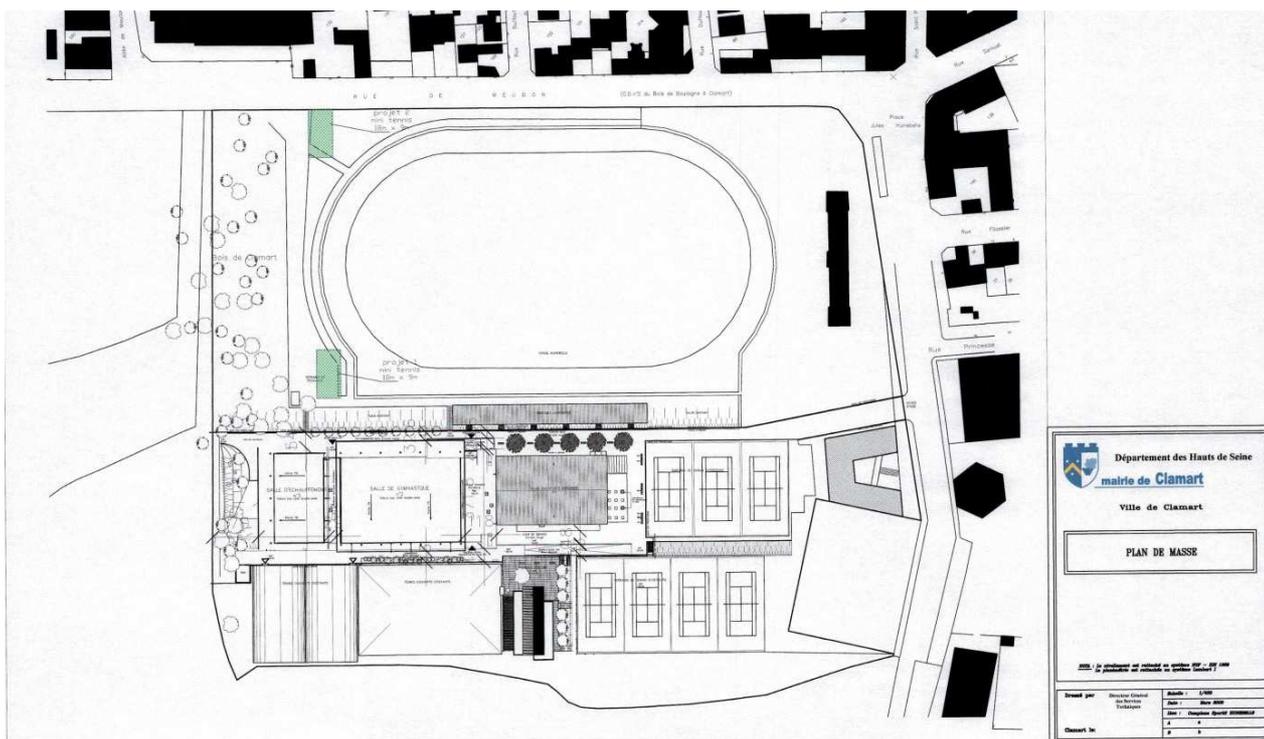


Figure 3: Plan de masse du stade

1.8. Objet de la présente mission.

Le présent marché concerne les prestations de programmation technique, fonctionnelle et financière pour la restructuration, l'aménagement et l'extension du complexe sportif Jules HUNEBELLE.

Sur la base de l'évaluation des besoins des différents utilisateurs et du résultat des expertises techniques, le groupement d'étude établira le programme physique et fonctionnel des différents éléments de programme à intégrer dans un ensemble cohérent tant en termes spatiaux que de fonctionnalités, cet ensemble constituant le « complexe sportif Jules HUNEBELLE ». Après validation, il rédigera et concevra l'ensemble des pièces écrites et graphiques support d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce complexe sportif.

II- ORGANISATION ET OBJECTIFS DE LA MISSION.

2-1- Organisation de la mission du titulaire : dispositions générales

Le marché régi par le présent Cahier des Clauses Particulières est un marché de prestations intellectuelles.

La mission du programme est pilotée par la Direction des bâtiments et sera établie en coordination avec la Direction des sports et la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement.

La recherche, l'obtention et la compilation des données nécessaires aux études, se feront auprès des services municipaux ou d'autres services supports.

L'équipe titulaire sera amenée à préparer les supports et participer à toute réunion d'information et/ou de concertation liée au projet. Elle pourra être force de proposition en la matière dans le cadre de la présente offre.

Le délai plafond global de l'ensemble des éléments de mission hors temps de validation de la maîtrise d'ouvrage est fixé à 35 semaines.

2-2- Documents

L'ensemble des plans sera réalisé pour être lu en formats vectorisés (et communiqués sous format Dwg., jpeg. et pdf.). Les documents administratifs, y compris bordereau des prix, cadre et estimation prévisionnelle et le C.C.T.P. seront transmis sous fichiers Word et Excel.

Les prestataires donneront en outre en format informatique, tous documents et visuels nécessaires à la communication du projet à des tiers (concertation, partenaires publics...)

Les prestataires devront présenter à l'agrément de la Ville une maquette de chaque rapport, avant sa livraison effective.

Des documents sont à remettre à chaque étape en cinq (5) exemplaires, dont deux (2) exemplaires reproductibles selon l'organisation pratique retenue par le maître d'ouvrage, ainsi que les fichiers informatiques sur CD-ROM en respectant le cahier des charges transmis par les services de la Ville.

Pour chaque étape importante, un diaporama sous forme de POWERPOINT présentera un résumé de l'étude ou de l'étape.

La reprise des documents d'étapes et finaux, remis au maître d'ouvrage pour correction ou compléments, se fait dans un délai de vingt (20) jours maximum sur la même forme que le document initial, sous peine de pénalités.

2-3- Compétences requises.

Pour formuler les propositions de solution fonctionnelles et techniques à ces attentes principales, la Ville souhaite être accompagnée par une compétence externe sous la forme d'un groupement piloté par un ingénieur-programmiste, un architecte, un expert thermicien, un expert acousticien, et un économiste. En tant que besoin, une expertise en aménagement commercial est fortement recommandée.

Afin de réaliser cette mission, les compétences suivantes sont requises :

- Programmiste spécialisé en équipements à vocation sportif (mandataire du groupement le cas échéant) ;
- Économiste de la construction,
- Expert thermicien et énergéticien,
- Expert Acousticien,
- Optionnellement, compétence en activité commerciale.

2-4- Organisation de la mission

a- Contenu de la mission

Les missions du programmiste sont :

Phase 1 :

- Participation et contribution au processus d'études de définition des besoins en collaboration avec tous les services concernés de la Ville,
- Etude et diagnostics techniques des bâtiments existants,
- Proposition du mode de financement et des procédures adéquates (PPP, DSP...)
- Élaboration du pré programme théorique sur la base d'au moins trois scénarii,

Phase 2 :

- Présentation du programme technique et fonctionnel détaillé,
- Etablissement de plusieurs propositions de plan de phasage fonctionnel,
- chiffrage des travaux,
- Élaboration de propositions financières pour le fonctionnement et l'entretien du bâtiment.

Phase 3 :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des pièces de consultation de la maîtrise d'œuvre, pour l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'attribution du marché.

b- Détail du phasage et du contenu

Phase 1- Analyse des besoins et préprogramme théorique.

Cette phase déroulera les étapes suivantes :

Diagnostic

- Prise de connaissance du document du PLU et des premiers résultats des groupes de travail internes aux services,
- Rencontre avec Monsieur le Maire ainsi qu'avec les trois directions concernées pour fixer les objectifs génériques de la collectivité,
- Diagnostic technique et fonctionnel des bâtiments existants et prise de connaissance des travaux engagés avant 2016,
- Diagnostic fonctionnel des sites actuels des autres éléments de programme aux fins de définir :
 - Leur fonctionnement technique,
 - Leur fonctionnement en termes de plannings,
 - Leur fonctionnement en termes d'organisation des ressources humaines et d'accueil des usagers.
- Rencontre avec les différents services en charge des équipements actuels pour établir une liste de besoins spécifiques à chaque activité dans le cadre du programme pressenti.

Afin de mieux définir les besoins réels de chaque structure d'activité, il est conseillé de rencontrer les associations sportives suivantes ou leurs représentants :

- Terrain en herbe :
 - Clamart rugby 92,
- Piste d'athlétisme :
 - CSMC Athlétisme,
 - Clamart Course sur Route 92,
 - Clamart Tennis,
 - Clamart Rugby,
 - Clamart Hand, CSMC Volley en début de saison.
- Courts de tennis, mini tennis et club house tennis :
 - Tennis club de Clamart,
- Gymnase André Deschamps :
 - CSMC Volley,
 - CVB92,
- Gymnase Emilie Le Pennec :
 - Clamart Gym.92,
- Salle d'échauffement Le Pennec :
 - Clamart Gym.92,
 - Clamart Handball.
- Salle de musculation :

- CSMC Natation,
- Tennis Club de Clamart,
- CSMC Volley,
- CSMC Athlétisme,
- CSMC Judo,
- CSMC Cyclisme,
- Clamart Rugby,
- Clamart Gym.92,
- Clamart Tae Kwon Do.
- Maison des Sports (associations ayant un bureau) :
 - Clamart rugby 92,
 - CSMC Athlétisme,
 - Clamart Sport Boules,
 - Clamart Basket,
 - CSMC Cyclisme,
 - CSMC Football,
 - Clamart Gym.92,
 - CSMC Gym volontaire,
 - Clamart Handball,
 - Clamart Rugby 92,
 - Clamart Tae Kwon Do,
 - Clamart Volley Ball,
 - CVB92,
 - CSMC Yoga,
 - Office Municipal des Sports.

Pré programme

- Établissement d'un pré programme définissant, à travers trois scénarii offrant des orientations spécifiques :
 - Le schéma fonctionnel d'organisation des différents espaces précisant leur vocation,
 - la surface prévisionnelle des secteurs reconfigurés et créés, par espace,
 - les premiers éléments d'insertion urbaine,
 - Un chiffrage sommaire,
 - Un planning organisationnel sommaire.
- Détermination des contraintes fonctionnelles et techniques:
 - Dispositions d'urbanisme, réflexions sur le foncier pour dégager une parcelle afin de réaliser une opération immobilière,
 - Servitudes éventuelles,
 - Répartition des surfaces et des services,
 - Travail sur la structure actuelle du stade et des gymnases,
 - Réflexion sur le système de production de chaleur et de froid,

- Accessibilité (livraisons, employés, public, PMR)
- HQE : à ce stade de la mission, le programmiste abordera avec la maîtrise d'ouvrage la mise en œuvre d'une démarche au titre de la Haute Qualité Environnementale (HQE). Il rappellera l'ensemble des cibles HQE envisageables et proposera les cibles prioritaires à retenir, dans la limite des contraintes budgétaires.

Cette phase de diagnostic et d'exploration doit permettre d'identifier les différentes options pouvant être envisagées au regard des priorités du maître d'ouvrage et des éléments contextuels les plus fondamentaux de l'opération. Ces options peuvent porter sur les besoins à satisfaire, les activités à mettre en place, la nature des travaux.

Le pré programme doit permettre d'aborder tous les aspects stratégiques de l'opération, il précisera les objectifs, l'organisation fonctionnelle, administrative, et financière, l'envergure et les synergies possibles des projets, en planifiant la réalisation de l'équipement dans le temps, en précisant les conditions et les contraintes prévisionnelles. **La synergie des programmes et des espaces devra se baser sur une première proposition de planning d'utilisation croisée de l'équipement qui mettra en exergue les mutualisations possibles et souhaitables dans le complexe sportif.**

Ces réflexions permettront d'établir, selon la démarche méthodologique du prestataire, un pré programme théorique qui différenciera en tant que de besoins différents scénarii à soumettre aux Directions concernées et qui feront l'objet d'un **bilan atout/inconvénient différencié**.

La mission débutera par une réunion de présentation pendant laquelle les services municipaux remettront des documents techniques et architecturaux nécessaires pour la mission.

Les réflexions engagées seront précisées et complétées, à partir :

- D'une rencontre auprès des services de la Ville, responsables politiques et techniques de la Ville,
- D'une analyse des éléments techniques et fonctionnels de l'équipement à établir par l'attributaire de l'étude.
- Du potentiel de fréquentation et d'utilisation,
- D'une analyse financière pour définir les voies possibles de financement du projet (PPP, DSP...)

Pour ce faire, le prestataire animera en collaboration avec la Ville des groupes de travail comprenant des usagers, des utilisateurs des représentants des partenaires institutionnels ou autres si c'est le cas.

Les personnes ressources qui seront à rencontrer sont les suivantes :

- Le Maire, Président du territoire et Vice-président du Conseil départemental et le Directeur général des services
- le Conseiller municipal délégué aux sports

- le DGA Services à la population
- le Directeur des sports
- la Directrice de la jeunesse
- le DGST
- le Directeur des bâtiments
- la Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement.

En termes de réunion, la mission s'organisera en phases de la façon suivante :

- 1 réunion de cadrage général et de présentation,
- 2 réunions (minimum) avec le DGA, le DGST
- 6 réunions (minimum) avec les responsables des autres services de la Ville
- 1 réunion de présentation des scénarii.
- 1 réunion de validation

Le diagnostic et le préprogramme feront l'objet d'un document de rendu unique sous forme de rapport reprenant l'ensemble des éléments demandés, détaillés ci-dessus

Phase 2- Programme fonctionnel et technique détaillé.

A la suite de la phase de calage, le programmiste définira le programme du nouvel équipement, support du concours de maîtrise d'œuvre. A cet effet, il pourra présenter des variantes de programme.

Le programme comprendra :

- **Un rappel des objectifs de la maîtrise d'ouvrage :**
 - Site d'implantation: contraintes d'accessibilité,...
 - objectifs de la maîtrise d'ouvrage à travers le scénario retenu ;
 - besoins exprimés par les utilisateurs ;
 - classement en établissement recevant du public.
- **La présentation du projet :**
 - Périmètre d'intervention ;
 - Surfaces actuelles et futures ;
 - État des lieux (synthèse des diagnostics).

- **Les principes généraux d'aménagement :**
 - Aménagements intérieurs ;
 - Aménagements extérieurs dont parvis aux entrées ;
 - Propositions validées sur l'enveloppe extérieure du bâtiment ;
 - Surfaces disponibles ;
 - Accessibilité ;
 - Desserte par les réseaux ;
 - Accès généraux et accès livraisons ;
 - Besoins en stationnement.

- **Un récapitulatif des locaux ;**

- **Des fiches par fonction et par espace :**
 - Prescriptions générales (notamment ERP et sécurité incendie) ;
 - Fiches descriptives détaillées reprenant l'ensemble des aménagements envisagés pour ce qui concerne :
 - les fonctions à assurer : typologie des activités, fonctions secondaires, évolution...
 - les fonctionnalités de base : gestion des circuits et de l'activité (surveillance, contrôle d'accès, entretien, accueil), organisation des locaux entre eux ;
 - les caractéristiques des locaux et espaces (nombre, surface, hauteur et position dans le bâtiment, nombre et types d'utilisateurs desservis) ;
 - le schéma de fonctionnement ;
 - Les réseaux (fluides, énergies, connectiques) ;
 - La structure ;
 - La façade extérieure ;
 - Le second œuvre ;
 - Un cahier de mobilier.

- **Prescriptions techniques transversales (liste non exhaustive) :**
 - Accessibilité et circulations ;
 - Protection des personnes ;
 - Sécurité incendie ;
 - Maîtrise de l'éclairage naturel ;
 - Consommation énergétique ;
 - Flexibilité et évolutivité ;
 - Conditions d'exploitation ;

Entretien et maintenance avec estimation affinée des coûts annuels en entretien courant, maintenance et gros travaux sur dix exercices comptables (dont consommations énergétiques).

- **Prescriptions techniques générales par type ou ensemble d'ouvrage (liste non exhaustive) :**
 - Clos couvert ;
 - Cloisonnement intérieur ;

- Éclairage artificiel ;
 - Génie climatique et ventilation ;
 - Chauffage ;
 - Ventilation ;
 - Climatisation ;
 - Désenfumage ;
 - Plomberie et sanitaires ;
 - Eau froide ;
 - Eau chaude sanitaire (ECS) ;
 - Évacuations ;
 - Équipements sanitaires ;
 - Courants forts ;
 - Courants faibles ;
 - Distribution Voie, données, image ;
 - Détection et alarme incendie ;
 - Alarmes techniques ;
 - Interphonie - visiophonie ;
 - Appareils élévateurs ;
 - Revêtements de sols ;
 - Revêtements muraux ;
 - Plafonds ;
 - Équipements immobiliers.
-
- Les cibles HQE éventuellement retenues,
 - Le coût d'objectif prévisionnel détaillé du projet avec tableau des limites de prestations et évaluation des coûts des différentes interventions par corps d'état,
 - Les différentes options de financement avec une matrice d'avantage/inconvénient, ainsi que les délais des procédures à suivre,
 - Le planning général prévisionnel comprenant un phasage des travaux,
 - schéma fonctionnel des phases retenues pour le déroulement des travaux.

Le programme détaillé définit les objectifs et les besoins de l'opération, ainsi que les contraintes et les exigences de qualité sociale, technique et économique et de protection de l'environnement, relative à la réalisation de l'ouvrage.

L'enjeu est de permettre au maître d'ouvrage d'arrêter ses choix budgétaires et de traduire la commande dans la perspective de passer un marché de maîtrise d'œuvre permettant la conception et la réalisation de ces travaux dans les délais impartis.

Trois réunions jalonnent cette phase dont une réunion de restitution finale. Elles associeront les mêmes interlocuteurs qu'en phase 1.

Phase 3- Assistance pour la consultation de maîtrise d'œuvre

Le prestataire assistera la Ville dans :

- La rédaction des documents de marché et notamment du CCTP dans le cadre de la consultation de la maîtrise d'œuvre,
- L'analyse des réponses au stade de la candidature sur la base 150 candidatures,
- L'analyse des offres au stade des offres sur la base de 3 offres,
- L'analyse de la compatibilité des hypothèses proposées par le maître d'œuvre au stade APS.

Nombre prévisionnel de réunions : 5 réunions

2-5- Rendus

Dans le respect du phasage proposé, le prestataire s'attachera à remettre les documents suivants :

- pour la phase 1 :

- Notice explicative reprenant l'ensemble des items demandés,
- Schémas d'organisation fonctionnelle,
- Tableaux de surfaces,
- Tableau de propositions sur les modes de financement et de gestion de l'équipement,
- Rappel des avantages et inconvénients de chaque scénario.

- pour la phase 2, conformément au détail de la mission ci-dessus :

- Document programme reprenant l'ensemble des items demandés,
- Plans au 1/200 ème,
- Plan au 1/100 ème,

- Tableaux financiers,
- Inconvénients / avantages de chaque choix,
- Cahier des charges fonctionnel.

- pour la phase 3, conformément au détail de la mission ci-dessus :

- Notice explicative sur le choix des candidatures.
- Notice d'analyse de chacune des trois offres permettant une analyse comparée au programme (organisation fonctionnelle, tableaux de surfaces, avantages et inconvénients de l'offre, comparatif des chiffrages, etc.)

